

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI TSE automne 2015

ministère de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	DSAC/SE - Délégation Côte d'Azur – Division Aviation Générale et Travail Aérien – INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE
Poste offert aux :	TSEEAC
Affectation :	DSAC/SE DEL/CAZ/AG-TA Division Aviation Générale et Travail Aérien (NICE CEDEX 3)
Fonction / Poste :	1 Inspecteur de surveillance*DEL/CAZ/AG-TA
Filière / Métier :	Certification, contrôle et surveillance Inspecteur
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	
Renseignement complémentaire :	PEZZETTA, Patrick - 04 93 17 23 01 patrick.pezzetta@aviation-civile.gouv.fr
Remarque :	Ce poste requiert l'obtention de la licence de surveillance "personnel navigant - spécialité organisme de formation PN" et OPA-NAV, TA-AG selon les modalités précisées par arrêté du 2 juillet 2015.

Date limite de réception des dossiers par la DSNA : 28/10/15

Date limite de modification des candidatures : 04/11/15

Envoi par le service (uniquement si SIRh n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh via Bravo Victor

Si SIRh n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de
difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

Remarque : IL EST POSSIBLE DE CANDIDATER SUR CET AVE JUSQU'AU 04 NOVEMBRE INCLUS. LA CANDIDATURE EST A ADRESSER PAR FAX AU 01 69 57 67 81 ET A TRANSMETTRE A MME VALETUDIE ROSELYNE PAR MAIL

DSAC/SE - Délégation Côte d'Azur – Division Aviation Générale et Travail Aérien – INSPECTEUR DE LA SURVEILLANCE

Au sein de la division, traite ou contribue aux dossiers suivants :

- Avis techniques relatifs aux plates-formes particulières (aérodromes à usage privé, hélistructures, plates-formes ULM, altistructures,...)
- agrément, surveillance et suivi des organismes de formation (OD, ATO, IULM,...)
- suivi des sociétés de travail aérien dont drones (MAP, dérogations de survol, opérations,..)
- manifestations aériennes et activités diverses (lâchers de ballons, feux d'artifice,...)
- circulation aérienne (dont initialisation ZRT, ZIT,...) et information aéronautique (parachutage occasionnel,..)
- délivrance des titres de navigabilité et LSA ULM
- infractions, contentieux et à d'autres dossiers (grands événements : GPM, FIF,..) dont certains pouvant relever de l'entité ADD de la division.

Profil - Qualification :

- connaissance du monde de l'aviation générale
- sens de la relation avec l'utilisateur
- bonne connaissance de la réglementation
- méthode et rigueur
- connaissances en informatique

RÈGLES D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DE SURVEILLANCE :

Les agents qui entrent dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés au niveau débutant.

Les agents qui changent de domaine d'activité dans la filière des Inspecteurs de la Surveillance sont nommés :

- **au niveau débutant pour les inspecteurs ;**
- **au niveau inspecteur pour les inspecteurs confirmés.**

Les agents qui restent dans le même domaine d'activité maintiennent leur niveau (mais leur ancienneté dans le niveau n'est pas maintenue).